



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RSA

Question écrite n° 88355

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le revenu de solidarité active (RSA), dont l'objectif était d'encourager l'emploi et de lutter contre la pauvreté. Mais force est de constater, qu'un an après sa création, le RSA semble connaître quelques retards à l'allumage. En mars, 1,144 million de foyers ont perçu le "RSA socle", qui remplace le RMI, et seulement 614 000 le "RSA activité", qui apporte un supplément de revenu aux travailleurs pauvres. Or le Gouvernement tablait sur au moins 800 000 salariés concernés dès le début 2010. Certes, la crise est passée par là, mais beaucoup de bénéficiaires potentiels n'ont pas fait valoir leurs droits par manque d'information, peur d'être stigmatisés ou ont été découragés face à des démarches particulièrement complexes et compliquées à effectuer. En outre, son efficacité fait débat. En effet, certaines associations d'accueil et de réinsertion sociale, qui considéraient le RSA comme un progrès, pointent aujourd'hui la difficile mise en oeuvre d'un dispositif, loin de répondre aux attentes autrefois suscitées. Selon elles, les bénéficiaires du "RSA socle", qui devaient être attirées vers l'emploi, ne le sont pas, tandis que ceux du "RSA activité" stagnent dans des petits boulots à temps partiel. En d'autres termes, le bilan réalisé par ces associations au bout d'un an est - et c'est un euphémisme - très contrasté. Il souhaiterait connaître le sien à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88355

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9934

Question retirée le : 21 septembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)